

BARDAGE : PRIX, INSTALLATION ET MATÉRIAUX

jeu 09/08/2018 - 09:00

Source *Baticopro.com*

Il est possible d'envelopper l'immeuble de la copropriété d'un bardage qui est composé d'un assemblage de lames consécutives. Cette couche vient se poser sur la façade du bâtiment. Sa pose permet de changer aisément le revêtement de la copropriété. Il s'agit de la solution idéale lors de travaux d'isolation par l'extérieur et/ou de rénovation lorsque la façade du bâtiment est abîmée. En fonction du choix de matériaux effectué par les copropriétaires, le bardage permettra de donner un aspect chaleureux au bâtiment. Le bardage peut être réalisé en bois, en PVC, en pierres ou en matériaux composites.

Le bardage : pour quoi faire ?

Décider d'installer un bardage en façade de copropriété résulte de plusieurs besoins. En effet, si l'**esthétique du bâtiment** est un des critères importants avec ce genre de revêtement, l'installation d'un bardage est une étape de rénovation qui permettra aussi d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment en rendant l'isolation thermique bien meilleure qu'elle ne l'est pour le moment.

En copropriété, le bardage est une solution adéquate qui permet d'effectuer des **travaux d'isolation par l'extérieur** plutôt que par l'intérieur. Ainsi, les résidents ne sont pas gênés dans leur logement pendant la durée des travaux et ne perdent aucune surface habitable dans leur logement. Une fois les travaux d'isolation réalisés, la couche de bardage permet d'habiller le tout de manière esthétique. Simple à poser, le bardage permet également de procéder à un ravalement de façade.

Le prix, selon le choix du matériau, peut-être plus ou moins élevé, en tous les cas, il s'agit d'une solution économique pour une copropriété. Attention toutefois au choix des matériaux, puisqu'un bardage en bois non traité sera bien moins durable que les autres matériaux présents sur le marché.

[Lire la suite sur Baticopro](#)

